



Assainissement des eaux usées

Vos obligations et documents à consulter

1. Votre situation

Votre habitation a été construite **après** le 20/07/2003 (date d'octroi du permis d'urbanisme). Elle est située en zone transitoire et votre rue est équipée d'un égout.

2. Vos obligations

- Séparer les eaux de pluie des eaux usées
- Installer une fosse septique toutes eaux by-passable
- Raccorder la sortie de la fosse septique à l'égout existant

3. Documents à consulter

- ZAT - Principes généraux du régime transitoire
- Les bons gestes à adopter pour favoriser une épuration efficace
- Qui contacter?
- Que faire des eaux de pluie?